

Refus à l'IEJ

Par **Mathilde**, le **27/08/2015** à **19:48**

Bonjour à tous,

Je viens d'avoir la mauvaise surprise d'être refusé à l'IEJ de Strasbourg alors que j'ai validé mon M1 avec Mention et je me pose pleins de questions :

- Je croyais que tout étudiant ayant validé le M1 pouvait intégrer l'IEJ sans aucune autre condition, ont t-ils le droit de refuser avec seulement ça comme justification "je suis au regret de vous indiquer qu'au vu de vos résultats de votre parcours, et plus généralement de votre dossier, nous ne pouvons vous admettre en classe Carrières judiciaires en 2015/2016".

- est-ce possible de passer le CRFPA sans passer par l'IEJ, il me semble que l'IEJ est obligatoire mais j'ai entendu parlé de "candidat libre" et je voulais savoir comment cela se passait.

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **bulle**, le **29/08/2015** à **09:31**

Bonjour,

En regardant un peu sur ce site (<http://iej.unistra.fr/quest-ce-que-iej/>), j'ai vu qu'il y avait deux types de prépa à Strasbourg:

- la prépa ERAGE,
- la prépa classe carrières judiciaires.

Seule la première prépa vous prépare à passer le CRFPA et non pas la seconde qui est prévue pour vous préparer à d'autres concours (ENM, ...). Cela explique sans doute pourquoi vous n'avez pas été prise, vous n'avez pas postulé à la bonne prépa.

De plus, la seconde prépa recrute sur dossier (un peu comme pour un M2) alors que cela ne semble pas être le cas pour la prépa de l'ERAGE.